

République Française
Département de la Marne
Communauté de Communes de Sézanne – Sud-Ouest Marnais

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 juin 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
86	66	79

Vote
A la majorité
Pour : 7
Contre : 54
Abstention : 15
Ne prend pas part au vote : 3

L'an 2026, le 29 juin à 19h, le conseil communautaire de la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais s'est réuni à la salle intercommunale d'Anglure, rue du Mazelot, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril LAURENT. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux conseillers communautaires le 22 juin 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de communes, le 22 juin 2026.

Présents : Mme BARTHE Catherine, M. BASSAC Benoît, M. BASSON Alain, M. BATONNET Jean-Luc, M. BAYE Christophe, Mme BIAUDET Valérie, Mme BONNEVIE Brigitte, Mme BOURDICAUD Jacqueline, Mme BRIER Angélique, M. BROCHOT Jean-Claude, M. CACCIA Jean-Paul, Mme CHARLOIS Denise, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. CURFS Jean-Marie, M. DEGOIS Guy, M. DELAITRE Olivier, M. DEMEUYE Bernard, M. DESINDE Gilles, Mme DOUCET Carole, M. DUBOIS Daniel, M. DUFOUR Olivier, Mme ERIPRET Miriam, M. ESPINASSE Frédéric, Mme FERRANDO Julie, M. FESSARD Noël, M. FEVRE Xavier, Mme FRANCO Clara, M. FRICAULT Gérard, M. GAUDRY Arthur, Mme GILSON Carine, M. GLEIZES Pascal, Mme GOURIOU Emilie, M. GOUTHIER Alain, Mme GUICHARD Nadine, M. GUILLAUME Stéphane, M. HEMBISE Philippe, M. JARRY Jean-Pascal, M. JEGOU Dominique, M. KAYAG Umit, M. LAHAYE Virgile, M. LAURENT Cyril, Mme LECLERE Angélique, Mme LECOMTE BACHELIER Valérie, Mme LEPONT Catherine, Mme LEROY BEUCHER Brigitte, M. LETCHIMY Xavier, M. LEVERT David, M. MACLIN Alain, Mme MAILLEUR Aurore, M. MARTIN Bruno, M. NOBLET William, M. PIERRARD Rémi, M. PLOIX Bruno, M. PRIEUR Daniel, M. QUEUDRET Bernard, Mme RAULET Angélique, M. SANS Bruno, M. TEMPLIER Arnaud, M. THOMAS Grégory, M. TROMPEAUX Joël, Mme Mickaëla TUIAGAIFO, M. VERHAEGEN Jean-Pierre

Suppléants : Mme BRIARD Chantal de M. FERRAND Thierry, M. PROTAT François de M. LEBRUN Gérard, Mme RONDEAU Christine de M. MARGUIN Jean-Philippe,

Excusés : M. HATAT Jean-Luc, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme MICHEL Frédérique, M. MARTIN François, M. PELIGRI Michel, M. POUZIER Claude, Mme SEGUIN Carine

Absents ayant donné procuration : Mme BERTAUT Patricia à M. DUFOUR Olivier, M. CADET Jean-Philippe à M. BROCHOT Jean-Claude, Mme DROUIN Patricia à Mme BARTHE Catherine, Mme DUTRONQUAY Nathalie à M. DESINDE Gilles, M. HEWAK Sacha à M. COUTENCEAU Nicolas, Mme JUMIN Véronique à M. BASSAC Benoît, M. MELO David à Mme ERIPRET Miriam, M. MERLEVEDE Denis à Mme LEPONT Catherine, M. NERET Christophe à M. DUBOIS Daniel, M. NICOLLE Pierre à Mme FERRANDO Julie, M. PLOUCHART Etienne à Mme GOURIOU Emilie, M. ROUSSEAU Emmanuel à M. LEVERT David, M. VALENTIN Patrice à M. BATONNET Jean-Luc

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme FRANCO Clara

D2026_115 Parc éolien du Vent des Vignes à Boulages - Avis sur demande d'autorisation environnementale

La société EOLE de la Pierre Hardy envisage d'implanter un parc éolien sur la commune de Boulages, dans le département de l'Aube, en région Grand-Est. Ce parc serait composé de 9 éoliennes, dont 6 de 4,5 MW (puissance unitaire) et 3 de 3,8 MW (puissance unitaire) et de 4 postes de livraison.

Les communes de la CCSSOM devant donner leur avis sont : Marsangis, Bagneux, Courcemain, Granges sur Aube, La Chapelle Lasson, Saint Saturnin et Vouarces.

Conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement, l'avis du conseil communautaire doit être recueilli avant le 29 juillet 2026.

A ce stade de la consultation, les dates de l'enquête publique n'ont pas encore été fixées.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment son livre V ;

Considérant que la CCSSOM dispose d'un délai de 2 mois, à compter de la saisine, pour faire parvenir son avis au Préfet de l'Aube ;

Considérant que la préfecture de l'Aube souhaite recueillir l'avis de la CCSSOM, conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement ;

Après avoir entendu l'exposé de M. Cyril LAURENT, Président,

Et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité

DECIDE

- **D'EMETTRE** un avis **défavorable** à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien de 9 éoliennes et 4 postes de livraison dit « parc éolien du Vent des Vignes » sur la commune de Boulages ;
- **DE TRANSMETTRE** cet avis à la Préfecture de l'Aube.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme
En Communauté de Communes, le
Le Président,



Cyril LAURENT

Cyril LAURENT
2026.07.02 13:41:53 +0200
Ref:11313383-17073308-1-D
Signature numérique
le Président